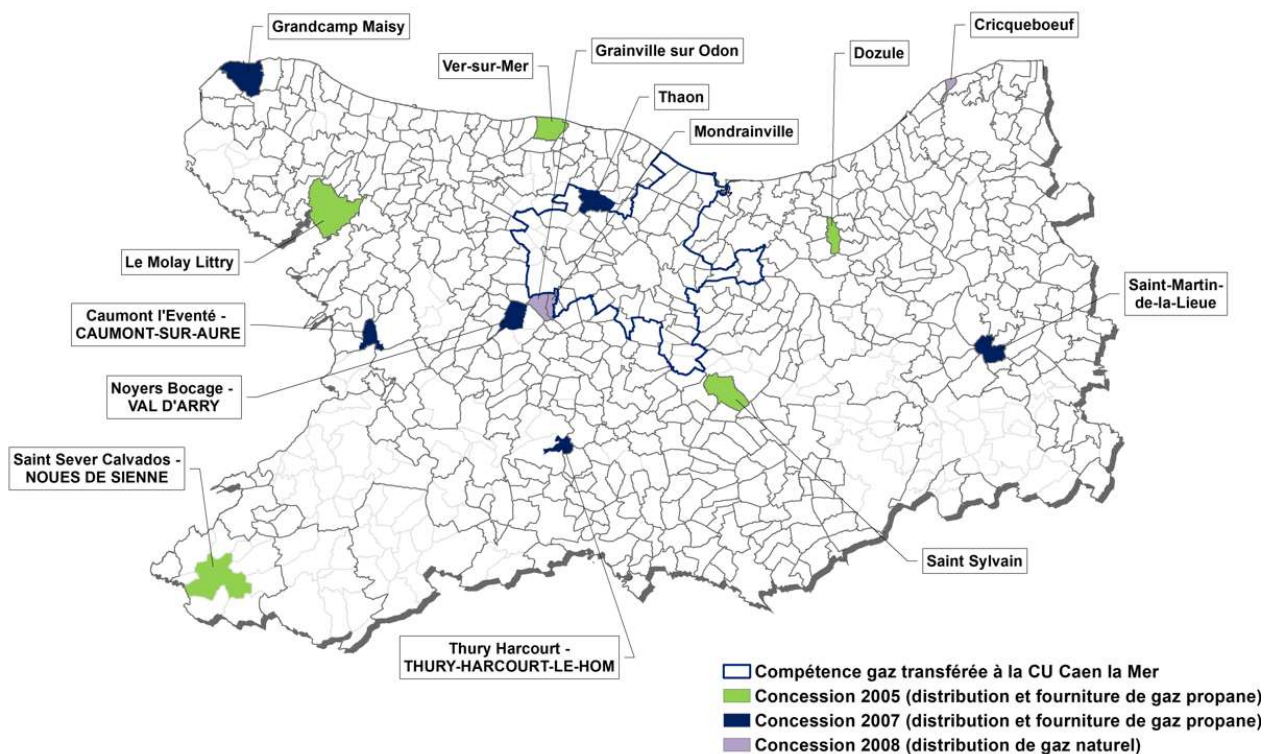


Synthèse Mission de contrôle 2023 Données ANTARGAZ ÉNERGIES Données 2022

Le périmètre

Le périmètre géographique des Concessions	
Concession 2005	Communes : Dozulé, Le Molay Littry, Noues de Sienne (Saint-Sever Calvados), Saint Sylvain, Ver sur Mer.
Concession 2007	Communes : Caumont sur Aure (Caumont-l'Éventé), Grandcamp-Maisy, Val D'Arry (Noyers-Bocage), Saint Martin de la Lieue, Thaon, Le Hom (Thury-Harcourt).
Concession 2008	Communes : Cricqueboeuf, Grainville sur Odon, Mondrainville.



Données contractuelles	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Date d'entrée en vigueur du contrat	22/09/2005	26/10/2007	26/12/2008
Missions du Concessionnaire	Distribution et fourniture Gaz propane	Distribution et fourniture Gaz propane	Distribution Gaz naturel
Durée du contrat	30 ans	30 ans	30 ans
Fin du contrat	2035	2037	2038

Quelques données chiffrées

Synthèse des contrats à fin 2022	Unité	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008	Total
Nombre d'usagers	nb	439	504	170	1 113
Volumes consommés	GWh	8,1	7,2	6,1	21,3
Longueurs de réseau	km	21	20	10	52
Nombre d'incidents	nb	5	4	1	10
Nombre d'usagers coupés	nb	2	0	0	2
Valeurs nettes du patrimoine	k€	1 205	1 293	543	3 040
Dépenses annuelles investies	k€	11	12		23
Résultats d'exploitation	k€	-42	-181	67	

Extraits des conclusions du rapport de contrôle

Bilan	Commentaires
	Le Concessionnaire a clarifié plusieurs indicateurs et éléments fournis. Cette clarification doit se poursuivre.
	Plusieurs contrôles par échantillonnage ont eu des résultats satisfaisants.
	Les documents communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle.
	Plusieurs indicateurs, compte tenu de leurs évolutions, sont sous surveillance (évolution du nombre de consommateurs Concession 2008, évolution des reliquats...)
	Le développement des concessions est limité. En ce qui concerne la Concession 2008, ce développement est nul. Les investissements improductifs viennent dégrader le résultat financier des Concessions. La RE2020 limite le développement des réseaux gaz. Le Concessionnaire doit donc développer rapidement un gaz moins carboné et saisir toutes les opportunités de développement des concessions, notamment en rencontrant ou contactant au moins une fois par an l'ensemble des communes, en y associant le Concédant.
	Les résultats des comptes d'exploitation doivent être appréhendés avec prudence et la pratique des amortissements doit encore s'améliorer.
	Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants : consolidation des tarifs sociaux incorrecte, absence de conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes, pas d'indicateurs relatifs à l'utilisation du chèque énergie.
	Le Concessionnaire doit : - parfaire l'inscription des valeurs brutes à l'inventaire (présence de lignes d'inventaires non valorisées, anomalies concernant la comptabilisation des remises gratuites et l'absence valorisation des retraits d'ouvrages), - corriger le calcul des droits du concédant, - clarifier les clés de répartition des charges indirectes des comptes d'exploitation.